

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 23/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25/04/2026****OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Magali AUREL, Lucile CHAIDRON

Étaient absents : , Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif de la commune primitif principal de la commune et donne les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve l'équilibre du budget primitif principal de la commune pour l'année 2026 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	214 701,57	214 701,57
Section d'investissement	601 392,32	601 392,32
Total	816 093,89	816 093,89

Charge Monsieur le Maire et lui donne tout pouvoir pour exécuter le budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 25 avril 2026

Le Maire

